

PROCÉDURES ET TERMES DE L'ACHAT D'UN COMPTOIR DE STRATIFIÉ

1 PRÉSENCE DU CLIENT LORS DE LA LIVRAISON ET INSPECTION

- 1.1 Le client doit être présent pour **inspecter et signer le rapport de qualité**.
- 1.2 Il dispose de **5 jours** pour signaler au service à la clientèle tout défaut mineur (éclat, tâche, polissage, etc.) et un appel de service sera planifié sans frais.
- 1.3 En cas de **défaut jugé majeur** par le sous-traitant ou d'élément non conforme, le client dispose également de 5 jours pour effectuer le signalement. Or, les conditions suivantes s'appliqueront;
 - 1.3.1 Si une correction par le fabricant est nécessaire, **tous les travaux subséquents doivent être suspendus**.
 - 1.3.2 Le fabricant **ne sera pas responsable des frais occasionnés** si les travaux continuent malgré l'intervention requise.
 - 1.3.3 Si un défaut est signalé **au-delà de 5 jours**, ou s'il est causé par le client ou un autre corps de métier, **des frais de service ou de réparation pourraient s'appliquer**.

2 ENTREPOSAGE

- 2.1. Il est de la responsabilité du client de prévoir un endroit adéquat pour l'entreposage du comptoir.
 - 2.1.1 Le comptoir doit être posé **à plat** afin d'éviter tout gauchissement.
 - 2.1.2 L'entreposage doit se faire dans un environnement à température stable et avec un taux d'humidité contrôlé **(20 % à 50 %)**.

*En dehors de ces conditions, le risque de déformation est élevé. **Kwizine ne pourra être tenu responsable et la garantie sera annulée.**

3 ENTRETIEN

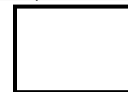
- 3.1 Évitez tout contact prolongé avec l'eau ou l'humidité (Ne pas déposer de linges humides, ne pas laisser de liquide s'accumuler près des joints, etc.)
 - 4.1.1 Le stratifié est sensible aux liquides qui peuvent s'infiltrer sous la membrane et causer des gonflements.
- 3.2 N'utilisez pas de produits abrasifs. Nettoyez avec un linge doux et du savon doux ou du bicarbonate de soude.

4 AVIS JOINT DE COMPTOIR (SI APPLICABLE)

En apposant mes initiales, je confirme avoir pris connaissance des particularités de la section ci-contre et y consentir :

Certains projets peuvent nécessiter l'ajout de joints entre les dalles de comptoir.

- 4.1 La présence de joints est déterminée selon les dimensions, la configuration et les contraintes techniques du projet.
- 4.2 Malgré une finition soignée, les joints ne peuvent être entièrement invisibles; une **démarcation** peut apparaître.
- 4.3 Il est **impossible de garantir une continuité** du veinage, du motif ou de la couleur entre les dalles.
- 4.4 Ces caractéristiques ne constituent pas un défaut et doivent être acceptées comme faisant partie des limites techniques du produit.



5 RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRISE

- 5.1 Kwizine ne peut être tenue responsable de **retards ou erreurs causés par des informations inexactes fournies par le client**, ou par des **conditions inadéquates sur le chantier**.

En signant ce document, «PROCÉDURES ET TERMES DE L'ACHAT D'UN COMPTOIR DE STRATIFIÉ», je reconnais avoir lu, compris et accepté les termes ci-dessus

Date : _____

Nom du client (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

CLAUSE DE DROIT APPLICABLE : Le présent document est régi par les lois en vigueur dans la province du Québec. Tout litige découlant de ce document sera soumis aux tribunaux compétents du district judiciaire de Laval.